

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**N°002325**

**OBJET :**

**Projet d'Eco accueil de la  
Réserve Naturelle Nationale  
du Bagnas à Agde : mission  
de contrôle technique de  
construction confié au  
Bureau APAVE SUD EUROPE  
Agence de Béziers pour un  
montant de 7 715 € HT**

Réf. : SK/JA (Environnement & Littoral)  
Rubrique dématérialisée : 1.7.6 « Actes  
divers de commande publique »  
Pièce annexe : Avenant

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

**VU** l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

**VU** la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la passation des contrats, conventions de prestations de service, de maintenance et d'entretien en deçà du seuil réglementaire applicable aux marchés à procédure adaptée ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de sa politique de gestion des espaces naturels et d'appui aux actions de sensibilisation et d'éducation à la préservation de l'environnement, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée porte un projet d'éco-accueil à la Réserve Naturelle Nationale du Bagnas à Agde ;

**CONSIDÉRANT** que la CAHM a déjà contractualisé une convention avec l'APAVE en 2017 mais que le projet a été modifié et souhaite faire appel à plusieurs entreprises afin de réaliser les travaux ;

**CONSIDÉRANT** que la présence d'un Contrôleur Technique de Construction est indispensable sur ce chantier ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avenant à la convention de contrôle technique de construction n°A532213297.1 du 28/11/2021 doit être formalisé.

## DÉCIDE

- **Article 1** : De confier au Bureau APAVE SUDEUROPE SAS Agence de Béziers, domicilié 5 Avenue de l'Occitanie 34760 Boujan sur Libron, une mission de contrôle technique afin que ce dernier réalise des contrôles sur les bâtiments du Domaine du Grand Clavelet sis dans la Réserve Naturelle Nationale du Bagnas à Agde pour un montant de 7 715 € HT dans le cadre d'aménagements, réhabilitations et mise en sécurité de bâtiments à Agde.
- **Article 2** : De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 13 juillet 2022

**Le Président,  
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

**RECU EN PREFECTURE**

Le 15 juillet 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220713-C00232510-AR